

# REGLEMENT la Broc'Plombinoise

- Le présent règlement est applicable sur le périmètre de la brocante : Place Beaumarchais, rue Cavour, Place Napoléon III, rue Stanislas, rue Liétard, et promenade des Dames.
- Les emplacements sont vendus par tranche de 5 ml.
- L'installation se fera **à partir de 6 h du matin tous les deuxièmes dimanche du mois à partir d'avril jusqu'à octobre 2023 - L'accueil des participants se fera, Place Napoléon III. Attention pour les exposants dont les véhicules resteront dans le périmètre de la brocante , la circulation sera interdite de 8 h à 18 h maximum.**
- Les emplacements sont attribués uniquement sur réservation. Les réservations sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels brocanteurs.
- Les particuliers ne peuvent participer à une vente au déballage (brocante, vide-grenier, vide-maison) plus de 2 fois par an.
- L'inscription des professionnels de l'alimentaire (restauration) est interdite.

**Les réservations se feront à la mairie de Plombières-les-Bains, veuillez contacter le 03.29.66.00.24 (accueil mairie) .**

L'organisateur doit tenir un registre permettant l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre de la brocante : nom – prénom – adresse – n°, date, lieu

- de délivrance d'une pièce d'identité et indication de l'autorité qui l'a établie – pour les professionnels n° du registre du commerce en plus.

**Sans la transmission de ces pièces, votre réservation pourra être annulée.**

La commune a la possibilité, au cas où une contrainte empêcherait l'accueil exposants sur une partie des emplacements prévus de déplacer la manifestation vers un autre lieu. Elle en avertirait les exposants dans les meilleurs délais.

La municipalité n'assure pas le remboursement des frais en cas d'intempérie (par

- exemple) sauf si l'annulation de l'activité incombe de la responsabilité de la collectivité. Un retard d'ouverture et/ou une fermeture anticipée ne pourront en aucun cas, donner lieu à remboursement ou indemnité.
- L'usage du barbecue dans la brocante est **strictement interdit**. Les exposants devront veiller à la propreté de leur emplacement .